



COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE
DE L'ONU

Aide-mémoire
Amsterdam, Copenhague et Genève, 22 janvier 2009

Dix ans de travaux pour des transports sains et viables en Europe : principales réalisations et action à mener

Ces dernières décennies, la croissance rapide des transports routiers dans la Région européenne¹ a certes stimulé le développement économique et l'intégration, mais a aussi nui à la santé et à l'environnement en raison des embouteillages, des accidents de la circulation, de la pollution atmosphérique et du bruit, et contribué à des modes de vie sédentaires et à l'émission de gaz à effet de serre. Les conséquences des transports sur la santé et l'environnement touchent la quasi-totalité de la population et non uniquement les utilisateurs des transports.

En raison de préoccupations croissantes nourries à cet égard et d'une volonté de mieux intégrer les questions d'environnement et de santé dans les politiques de transport des pays européens, on a mis en place une série de cadres d'action pour aider ces pays à assurer des transports plus viables et plus sains. En 2002, ces efforts ont débouché sur l'élaboration du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE), qui est géré en commun par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU.

Ces dix dernières années, de nombreux pays ont élaboré des stratégies et des programmes pour améliorer la protection de l'environnement et de la santé dans le secteur des transports, en particulier dans la partie occidentale de la Région. La réforme des politiques a été plus lente dans certains pays à revenu faible et intermédiaire, pour lesquels la reprise économique a primé les objectifs en matière d'environnement. D'une manière générale, il faut recourir à des solutions novatrices pour créer des villes viables, accessibles et vivables.

Croissance des transports

Un grand nombre de routes et d'autoroutes ont été construites dans l'ensemble de la Région européenne. Dans les 25 États membres qui appartenaient à l'Union européenne au 1^{er} mai 2004 (UE-25), le kilométrage total d'autoroutes a augmenté de 38 % en moyenne de 1990 à 2003, et le volume des transports de voyageurs et de marchandises a doublé au cours des 25 dernières

¹ Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU ont en commun les États membres suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine. En outre, le Canada et les États-Unis d'Amérique sont membres de l'OMS et de la CEE mais ne font pas partie de la Région européenne de l'OMS, tandis que le Liechtenstein est un État membre de la CEE et a le statut d'observateur auprès du Comité régional de l'OMS pour l'Europe mais n'est pas un État membre de celle-ci.

années. Dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et ceux d'Europe du Sud-Est, le kilométrage des autoroutes a augmenté de façon plus remarquable encore, à savoir de 144 % et 157 %, respectivement.

Effets sur l'environnement et la santé : faits et chiffres relatifs aux dix dernières années

- Dans la Région européenne, les accidents de la circulation tuent environ 100 000 personnes par an, dont un tiers sont âgées de moins de 25 ans, et provoquent quelque 2,4 millions de traumatismes.
- Il est estimé que la pollution atmosphérique réduit en moyenne de 8,6 mois la vie de chaque personne de l'UE-25, et que les émissions de polluants provenant de la circulation routière représentent une partie importante de cette réduction de l'espérance de vie.
- Dans les États membres de l'UE à 15 avant mai 2004, environ 120 millions de personnes – soit plus de 30 % de la population totale – sont exposées à des niveaux de bruit dû à la circulation routière qui dépassent la norme, à savoir 55 Ldn dB.
- Le manque d'activité physique est lié à 600 000 décès par an dans la Région européenne, où il est estimé que 20 à 30 % des adultes sont obèses.
- Les émissions de gaz à effet de serre dues au secteur des transports ont augmenté de 16,6 % du total en 1990 à 23,8 % du total en 2006 dans les 27 États membres actuels de l'UE, et continuent d'augmenter. Les transports routiers représentent plus de 70 % de ces émissions.
- Les transports sont tributaires du pétrole à hauteur de 95 % et représentent 60 % de la consommation mondiale de pétrole ; cette dépendance expose de plus en plus ce secteur à des chocs en matière d'approvisionnement en pétrole et d'instabilité des prix.
- Aujourd'hui, le réseau routier occupe 93 % de la superficie totale affectée aux transports dans l'UE ; le rail n'en occupe que 4 % et utilise environ 3,5 fois moins d'espace par voyageur-kilomètre que les voitures.

Domaines d'interventions pour des transports urbains viables dans le cadre du PPE TSE

En ce qui concerne la **pollution atmosphérique**, des mesures techniques et législatives prises depuis 1990 ont entraîné une réduction des émissions de gaz d'échappement des véhicules dans la Région européenne. Le fait le plus significatif est que, depuis janvier 2002, l'essence vendue dans l'UE ne contenait plus de plomb. En 2007, la Commission européenne a proposé, en ce qui concerne les carburants utilisés dans les transports, des normes nouvelles qui réduiront encore leur contribution à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques.

La Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance² est un important instrument juridique pour la réduction des émissions de polluants dans l'air, en particulier ceux qui résultent des transports. Chaque partie à la Convention doit réduire ses émissions et élaborer des stratégies, des politiques et des mesures efficaces pour réduire la pollution atmosphérique.

² Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance [site Web]. Genève, Commission économique pour l'Europe de l'ONU, 2009 (<http://www.unece.org/env/lrtap>, consulté le 19 janvier 2009).

En 2006, l'OMS a publié de nouvelles valeurs guides pour la qualité de l'air³, qui incitent les pays du monde entier à améliorer la qualité de l'air dans les villes afin de protéger la santé de la population. Il a été estimé que la réduction du taux de particules fines (appelées PM₁₀) entraînerait une baisse de la mortalité pouvant atteindre jusqu'à 15 % dans les villes polluées chaque année.

La plupart des pays d'Europe occidentale ont accompli des progrès en matière de réduction des **traumatismes dus aux accidents de la circulation** : le nombre de décès sur la route a baissé de 21 % dans l'UE au cours de la période 2000-2005, malgré l'augmentation considérable de la circulation. En revanche, la croissance de la motorisation dans la partie orientale de la Région européenne s'est traduite par une augmentation du nombre de traumatismes dus aux accidents de la circulation. Pour réduire le nombre de décès sur les routes, de nombreux pays ont fixé des objectifs ambitieux et suivent les progrès qu'ils accomplissent à cet égard. Par exemple, les pays de l'UE se sont engagés à réduire de moitié, d'ici 2010, le nombre de décès par rapport aux niveaux de 2000. Les mesures préventives les plus efficaces consistent à mieux faire respecter les limitations de vitesse et de taux d'alcoolémie, et à utiliser les ceintures de sécurité.

L'exposition au **bruit** a diminué dans l'UE depuis les années 1980 et dans les pays d'Europe orientale depuis les années 1990. Cependant, la croissance attendue du trafic, à laquelle les véhicules à moteur et les avions contribuent le plus, annulera probablement en partie ces résultats. Ce n'est que depuis une période relativement récente que la réglementation concernant les transports routiers porte sur le bruit, et à cet égard il convient de mentionner en particulier la directive de l'UE de 2002 sur le bruit dans l'environnement⁴. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe élabore des valeurs guides concernant le bruit nocturne dans le cadre d'un projet exécuté en coopération avec la Commission européenne et plusieurs pays. Cependant, il n'existe pas, au niveau international, de démarche coordonnée d'ensemble en matière de réduction de l'exposition au bruit.

De nombreux pays ont favorisé les transports motorisés et contribué à réduire les possibilités de déplacement à vélo et à pied. On dispose toutefois de certaines indications selon lesquelles les transporteurs coopèrent de plus en plus avec des professionnels de santé pour améliorer les possibilités de marcher et de circuler à vélo, et contribuer à intégrer l'activité physique dans la vie quotidienne. L'adoption progressive de ces deux modes de transports actifs devient, dans plusieurs pays, un élément important des stratégies nationales et municipales visant à réduire non seulement les émissions de gaz à effet de serre et les polluants de l'air mais également les embouteillages. Dans de nombreux pays, on n'exploite pratiquement pas les possibilités de donner à la marche à pied et au cyclisme une plus grande importance dans l'ensemble des transports.

Les niveaux globaux des **émissions de dioxyde de carbone (CO₂)** ont continué à augmenter régulièrement au cours des dix dernières années. Dans la Région européenne, l'énergie et les transports sont les principales sources de ces émissions. Au cours de la période 1990-2000, la contribution des transports aux émissions de gaz à effet de serre a augmenté de 4 % en Europe

³ Valeurs guides pour la qualité de l'air. Matière particulaire, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre. Copenhague, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2006 (http://www.euro.who.int/InformationSources/Publications/Catalogue/20070323_1?language=French, consulté le 19 janvier 2009).

⁴ Directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement – Déclaration de la Commission au sein du Comité de conciliation concernant la directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit ambiant. *Journal officiel des communautés européennes*, n° L189 du 18 juillet 2002, pages 12 à 26 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32002L0049:FR:HTML>, consulté le 19 janvier 2009).

centrale et orientale et de 19 % dans les 15 pays de l'UE. D'ici à 2030, les émissions dues aux transports auront probablement augmenté d'environ 50 % par rapport aux niveaux de 2000.

Des informations complémentaires se trouvent sur les sites Web du PPE TSE (<http://www.thepep.org/en/welcome.htm>), du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (<http://www.euro.who.int/transport>) et de la CEE (<http://www.unece.org/trans/welcome.html>).

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

INFORMATIONS TECHNIQUES :

Mme Francesca Racioppi
Scientifique, Service accidents, transport et santé
(bureau de Rome)
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
Via Francesco Crispi 10, I-00187 Rome, Italie
Tél. : +39 06 4877545
Fax : +39 06 4877599
Courriel : fr@ecr.euro.who.int

Mme Brinda Wachs
Administrateur pour les questions de l'environnement
Division environnement, logement
et aménagement du territoire
Commission économique pour l'Europe de l'ONU
Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse
Tél. : +41 22 917 2452
Fax : +41 22 917 0621
Courriel : brinda.wachs@unece.org

INFORMATIONS DESTINÉES À LA PRESSE :

Mme Cristiana Salvi
Administrateur technique, Partenariats et communication
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
Via Francesco Crispi 10, I-00187 Rome, Italie
Tél. : +39 06 4877543
Portable : +39 348 0192305
Fax : +39 06 4877599
Courriel : csa@ecr.euro.who.int

Mme Charlotte Griffiths
Responsable du Service de l'information
Commission économique pour l'Europe de l'ONU
Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse
Tél. : +41 22 917 4444
Fax : +41 22 917 0505
Courriel : info.ece@unece.org